

L'augmentation de l'arsenal nucléaire, loin de renforcer la sécurité internationale ne fait, au contraire, que l'affaiblir. Ce n'est pas en accumulant des armements que l'on pourra bâtir une paix durable.

Et attendu que la mise à l'essai d'armements, comme le missile de croisière, contribue à une escalade de la course aux armements et affaiblit la sécurité internationale, à ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à la Chambre des communes de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher toute future mise à l'essai du missile de croisière au Canada.

M. NYSTROM—LES MESURES SOCIALES À L'INTENTION DES PERSONNES ÂGÉES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'environ 1,000 habitants de la Saskatchewan. La pétition se lit comme suit:

Selon les pétitionnaires, les personnes âgées du Canada et plus particulièrement les membres de la Saskatchewan Senior Citizens «Action Now» Association, l'honorable Chambre des communes devrait voir d'un bon œil les propositions contenues dans le document ci-joint.

Ils parlent de plusieurs propositions comme une augmentation substantielle des pensions fédérales, afin qu'on puisse parler de parité et non pas de charité pour les pensionnés, l'augmentation au-dessus du niveau de pauvreté de l'exemption personnelle de base au titre de l'impôt sur le revenu et la création d'un ministère des affaires des personnes âgées . . .

M. le Président: Le député pourrait-il nous expliquer brièvement l'objet de la pétition?

M. Nystrom: Je l'ai assez bien résumé, monsieur le Président, mais je voudrais simplement ajouter que les pétitionnaires demandent également que le projet de loi initial sur la santé, accompagné de subventions fédérales conditionnelles, soit rétabli. Je ne peux vous lire le reste de cette pétition, signée par près d'un millier de personnes âgées de la Saskatchewan, mais c'est là son objectif général.

* * *

LA LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET LA LOI SUR LE YUKON

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Serge Joyal (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C-26, tendant à modifier la loi sur les territoires du Nord-Ouest et la loi sur le Yukon.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous comptons aujourd'hui répondre aux questions n^{os} 95, 391, 456 à 459 inclusivement, 498, 515, 571, 581 et 703.

Questions au Feuilleton

[Texte]

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—LE PERSONNEL AFFECTÉ AUX MÉDIAS

Question n^o 95—**M. Howie:**

Combien de personnes affectées aux relations publiques, aux relations avec les médias ou à la publicité le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social emploie-t-il?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Trente-trois.

LE COMITÉ SPÉCIAL SUR LA PORNOGRAPHIE ET LA PROSTITUTION

Question n^o 391—**M. Howie:**

1. Le ministère de la Justice a-t-il créé un comité spécial pour étudier les problèmes liés à la pornographie et à la prostitution au Canada et, si oui, quels sont a) les noms des membres non fonctionnaires du comité, b) leur rémunération, c) l'objet du comité?

2. Le comité recevra-t-il les instances du public?

3. A combien d'endroits à l'extérieur d'Ottawa a-t-il l'intention de tenir des audiences?

4. Quel est le coût total estimatif des travaux du comité?

5. Quand le comité devrait-il terminer ses travaux?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): 1. Oui.

a) Paul Fraser, Joan Wallace, Mary Eberts, Andrée Ruffo, John McLaren, Susan Clark.

b) Le président reçoit \$500 par jour. Les autres membres du comité reçoivent \$300 par jour, pour une durée maximale de 60 jours.

c) Le mandat du comité spécial est le suivant:

(1) se pencher sur le problème de l'accès à la pornographie et des effets de celui-ci et faire déterminer ce qui, au Canada, est considéré comme de la pornographie;

(2) examiner la prostitution au Canada, en insistant particulièrement sur le vagabondage et la sollicitation sur la voie publique, l'exploitation de maisons de débauche, la situation de ceux qui vivent des fruits de la prostitution, l'exploitation des prostituées et étudier les lois relatives à ces questions;

(3) obtenir l'opinion du public sur la façon de faire face à ces problèmes, en invitant les associations concernées et les citoyens à faire par écrit des observations et en tenant des audiences publiques dans certains grands centres du pays;

(4) analyser, sans quitter le Canada, l'expérience et les tentatives de solution d'autres pays, notamment des États-Unis, de la Communauté économique européenne, ainsi que certains pays membres de Commonwealth, par exemple l'Australie ou la Nouvelle-Zélande;

(5) envisager d'autres solutions, exposer ses conclusions et proposer des solutions aux problèmes liés à la pornographie et à la prostitution au Canada dans les meilleurs délais possibles, mais au plus tard le 31 décembre 1984.

2. Oui. Le comité encourage le public à lui présenter oralement ou par écrit des observations.

3. Oui. Le comité doit tenir des audiences dans 20 villes du Canada, en plus de siéger dans la région de la capitale nationale. Ces villes, dont certaines ont déjà été visitées par le comité, sont les suivantes: Calgary, Edmonton, Vancouver, Toronto, Niagara Falls, London, Windsor, Montréal, Val d'Or, Sherbrooke, Québec, Victoria, Regina, Winnipeg, St. John's, Charlottetown, Fredericton, Halifax, Whitehorse et Yellowknife.